

Séance du vendredi 31 janvier 2025

Le 31 janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 27 janvier 2024 par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mme BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, Mr LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absents excusés : FABRE Régine (procuration à LACARRIERE Christian)

Secrétaire de séance : LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Délibération pour la signature de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil Départemental et la Commune de Roumégoux
- Point sur l'école avec le Conseil Municipal de Cayrols
- Questions diverses

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2024. Aucune nouvelle observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

OBJET : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil départemental du Cantal et la commune de Roumégoux

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R.3232-1-4 du CGCT, le Conseil Départemental du Cantal propose des missions d'assistance technique aux collectivités locales compétentes en matière d'eau potable et/ou d'assainissement. Jusqu'en 2024, l'organisme compétent était la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau). Ce dernier a évolué et devient le SAGEA (Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement).

Il expose que la commune de Roumégoux est éligible à l'assistance technique mise à disposition gratuitement par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'assainissement non collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à la majorité des membres présents :

- **Approuve** ce projet de convention avec le Conseil Départemental du Cantal
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la présente convention

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Point sur l'école avec le Conseil Municipal de Cayrols

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le débat sur l'Ecole avec les élus de Cayrols est reporté, trop d'élus étant absents.

Prochaine réunion :

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE
(procuration à Mr LACARRIERE Christian)

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES